

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04123

Numéro SIREN : 832 468 490

Nom ou dénomination : A.2.M

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2019 sous le numéro de dépôt 18398

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/18398

Déposant :

Nom/dénomination : A.2.M

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 832 468 490

N° gestion : 2017 B 04123

cerfa

N° 11084*19

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



N° 2065-SD

2018

ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	03/10/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soussignée pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2268-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	
A 2 M - SIREN : 832468490	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
20 BOULEVARD DES DAMES	
13002 MARSEILLE 2	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2085)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	6 375	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15% [] Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% []			
PV à long terme imposables à 19% [] Autres PV imposables à 19% [] PV à long terme imposables à 0% [] PV exonérées (art. 238 quinquies) []			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies [] Jeunes entreprises innovantes [] Zone franche urbaine [] Pôle de compétitivité []			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies [] Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies [] Autres dispositifs [] Zone de reconstruction de la défense, art. 44 terdecies []			
Société d'investissement immobilier cotée [] Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [] Plus-values exonérées relevant du taux de 15% []			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W [] dans le secteur du logement social, art. 244 quater X []			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2085)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2085)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%
--

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA []

Viseur conventionné : []

certifiée conforme
Chabane

Identité du déclarant:

Date: 25/05/2018 Lieu: MARSEILLE 2

Civilité du déclarant : M

Nom du déclarant : CHOUARFA CHABANE

Qualité du déclarant : PRESIDENT

À
MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



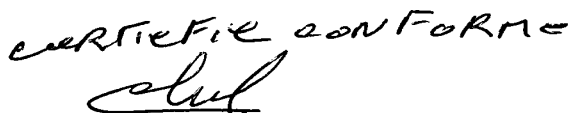
Chabane

Désignation de l'entreprise <u>A 2 M - SIREN : 832468490</u>				Néant ☐ *		
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>3</u>				Durée de l'exercice précédent* <u> </u>		
				Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres* (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	098		
	Total général (I + II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)		132			
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136			
	Provisions réglementées		140			
Total I		142				
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)		172			
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176				
Total général (I + II + III)		180				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A 2 M - SIREN : 832468490		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
				018		31/12/2017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	30 007	
		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222		
	Production stockée *					224		
	Production immobilisée *					226		
	Subventions d'exploitations reçues					230		
Autres produits						232	30 007	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	30 007	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	12 708	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	
	Rémunérations du personnel *					250	7 098	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3 102	
	Dotations aux amortissements *					254	725	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259 260		262	0
	Total des charges d'exploitation (II)						264	23 633
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	6 374	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)			294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347 348		300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	409	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	5 965	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	5 965	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	956		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quidecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	547	
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 356	6 374	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 370	6 374	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

 N° 11084*19 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	N° 2065-SD 2018 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR			
Timbre à date du service					
Exercice ouvert le	03/10/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2268-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:					
A 2 M - SIREN : 832468490			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social:					
20 BOULEVARD DES DAMES			Ancienne adresse en cas de changement:		
13002 MARSEILLE 2					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITE					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 28%	Déficit
		Bénéfice imposable à 15 %		6 375	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%					
PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	Zone de reconstruction de la défense, art. 44 terdecies ☐
Société d'investissement immobilier côtée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Comptable, conseil ou CGA : ☐ Visa : CGA ☐ Viseur conventionné : ☐					
 CERTIFIÉ CONFORME					
Identité du déclarant:					
Date: 25/05/2018 Lieu: MARSEILLE 2					
Civilité du déclarant : M					
Nom du déclarant : CHOUARFA CHABANE					
Qualité du déclarant : PRESIDENT					

Désignation de l'entreprise <u>A 2 M - SIREN : 832468490</u>					Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>3</u>					Durée de l'exercice précédent* <u> </u>		
					Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	8 800	030	725	
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044	8 800	048	725	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	1 500	070	1 500	
		Autres* (3)	072	1 422	074	1 422	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	14 855	086	14 855	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
Total II		096	777	098	17 777		
Total général (I + II)		110	26 577	112	25 852		
PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000		
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131				
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	5 966		
	Provisions réglementées			140			
Total I			142	6 966			
Provisions pour risques et charges			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	6 820		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	4 677	12 067		
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	18 887			
Total général (I + II + III)			180	25 852			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A 2 M - SIREN : 832468490** Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31/12/2017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	30 007
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	30 007	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	12 708
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel *					250	7 098
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3 102
	Dotations aux amortissements *					254	725
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	0	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	23 633	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	6 374
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300	
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	409
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	5 965
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	5 965
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	956
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	6 374
					Déficit col. 2		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	6 374	
				Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

« SASU A2M »
Au capital de 1000 Euros

20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE: 832468490

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 06 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET 30 JUIN
À 18 heures,

Les associés de la Société **SASU A2M** société à par action simplifiée à associé unique au capital de **1000 €**, divisé en **100** parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur **CHOUARFA CHABANE**, propriétaire **100 parts (001 à 100)**

Seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par le **PRESIDENT** Monsieur **CHOUARFA CHABANE**.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31/12/2017**
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966,
- les questions écrites adressées par les associés à la gérance et la réponse de la gérance,

e. c



- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31/12/2017**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31/12/2017**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice** de **5965.65 Euros** :

- Report à nouveau : **5865.65 €**
- Reserve légale : **100€**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve **la gérance non rémunérée.**

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

C.C



[Signature]

Le gérant associé a pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

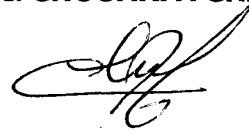
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Fait en trois exemplaires originaux,

À MARSEILLE, LE 30-06-2018

M. CHOUARFA CHABANE



**« SASU A2M »
Au capital de 1000 €uros**

**20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE: 832468490**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 06 2018**

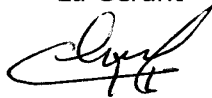
**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31/12/2017**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice**
de **5965.65 Euros** :

- Report à nouveau : **5865.65 €**
- Reserve légale : **100€**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Gérant



Certifié conforme

**« SASU A2M »
Au capital de 1000 Euros**

**20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE: 832468490**

**RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle DU 30 06 2018**

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DE LA LOI SUR LES SOCIETES
COMMERCIALES

Aucune convention de cette nature n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

LA GERANCE



Société SASU A2M

au capital de 1 000.00 Euros
RCS N°
Siège social : 20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 30 007.41 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 0 Euros, soit une augmentation de 0 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 5 965.65 Euros, soit 19.88 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 30 007.41 Euros contre 0 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 0 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 24 041.76 Euros contre 0 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 0 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 10 200.46 Euros et représentent 33.99 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 0 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 725.00 Euros et représentent 2.42 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 6 374.65 Euros soit 21.24 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

... / ...



terme) :

Exercice précédent	0 -	0 =	0
Exercice en cours	17 777.23 -	18 977.58 =	1 200.35-

Soit une diminution de 1 200.35 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 5 965.65 Euros

- à la réserve légale	:	100.00	Euros
- aux autres réserves	:	0	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	5 865.65	Euros
- en dividendes	:	0	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	100.00	Euros
- Autres réserves	:	0	Euros
- Report à nouveau	:	5 865.65	Euros
Situation nette	:	6 965.65	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE



Société SASU A2M

au capital de 1 000.00 Euros
RCS N°
Siège social : 20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 30 007.41 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 0 Euros, soit une augmentation de 0 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 5 965.65 Euros, soit 19.88 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 30 007.41 Euros contre 0 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 0 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 24 041.76 Euros contre 0 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 0 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 10 200.46 Euros et représentent 33.99 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 0 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 725.00 Euros et représentent 2.42 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 6 374.65 Euros soit 21.24 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

.../...



terme) :

Exercice précédent	0 -	0 =	0
Exercice en cours	17 777.23 -	18 977.58 =	1 200.35-

Soit une diminution de 1 200.35 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 5 965.65 Euros

- à la réserve légale	:	100.00	Euros
- aux autres réserves	:	0	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	5 865.65	Euros
- en dividendes	:	0	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	100.00	Euros
- Autres réserves	:	0	Euros
- Report à nouveau	:	5 865.65	Euros
Situation nette	:	6 965.65	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE



**« SASU A2M »
Au capital de 1000 €uros**

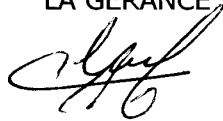
**20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE: 832468490**

**RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle DU 30 06 2018**

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DE LA LOI SUR LES SOCIETES
COMMERCIALES

Aucune convention de cette nature n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

LA GERANCE



« SASU A2M »
Au capital de 1000 Euros

20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE: 832468490

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 06 2018

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET 30 JUIN
À 18 heures,

Les associés de la Société **SASU A2M** société à par action simplifiée à associé unique au capital de **1000 €**, divisé en **100** parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur **CHOUARFA CHABANE**, propriétaire **100 parts (001 à 100)**

Seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par le **PRESIDENT** Monsieur **CHOUARFA CHABANE**.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Rémunération du gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31/12/2017**
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966,
- les questions écrites adressées par les associés à la gérance et la réponse de la gérance,

e.c



- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31/12/2017**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31/12/2017**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice** de **5965.65 Euros** :

- Report à nouveau : **5865.65 €**
- Reserve légale : **100€**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve **la gérance non rémunérée.**

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

C.C



[Signature]

Le gérant associé a pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Fait en trois exemplaires originaux,

À MARSEILLE, LE 30-06-2018

M. CHOUARFA CHABANE



**« SASU A2M »
Au capital de 1000 Euros**

**20 BD DES DAMES
13002 MARSEILLE
RCS MARSEILLE: 832468490**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 06 2018**

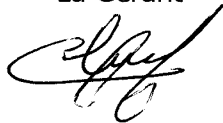
**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31/12/2017**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice**
de **5965.65 Euros** :

- Report à nouveau : **5865.65 €**
- Reserve légale : **100€**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Gérant



Certifié conforme